



DDP / RFP 100021586-A

FRANÇAIS

QUESTION #1

Nous avons pris note du changement apporté à l'ANNEXE "C" BASE DE PAIEMENT par DDP original, à savoir que le paiement sera un prix ferme pour le travail effectué, et que tout autre format, y compris l'abonnement comme base de paiement, sera considéré comme non conforme.

Pour de nombreux fournisseurs, le paiement par abonnement est leur seul mode de fonctionnement. Existe-t-il un moyen de contourner cette nouvelle condition ?

RÉPONSE #1

Le paiement par abonnement ne sera pas pris en compte pour ce contrat.

Le contractant sera payé au prix ferme selon la base de paiement indiquée dans le contrat.